



Environnement

PSE : une rémunération valorisante

Mesure emblématique du plan biodiversité annoncé par le ministre de la Transition écologique le 4 juillet 2018, les paiements pour services environnementaux consistent à rémunérer et à valoriser les agriculteurs qui s'attachent à mettre en place des pratiques favorables à l'environnement sur leur ferme. Porté par les agences de l'eau, ce dispositif donnera lieu à des projets novateurs sur la période 2021-2026. Certains territoires implantés sur les bassins Rhône Méditerranée Corse (RMC) et Loire Bretagne (LB) impliqués dans des PSE s'engagent à présenter à trouver des agriculteurs intéressés pour rejoindre l'aventure.

C'était une idée dont la profession entendait parler depuis bientôt dix ans : être rémunérée en raison de pratiques vertueuses, profitables à l'environnement. Le plan de biodiversité de 2018 a concrétisé cette idée. À partir de 2021, il sera désormais possible pour un agriculteur d'être payé sur la base d'un service ou plusieurs services rendus à l'environnement. Les agences de l'eau se sont saisies de cette mesure nationale, lançant en novembre 2019 des appels à initiatives dont les enjeux principaux portent sur la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Des garde-fous à préserver

« Les candidats ont eu trois mois pour construire et déposer leur dossier. À l'échelle du bassin RMC, nous avons reçu 30 candidatures pour, au final, retenir 21 projets qui devront s'élaborer d'ici au 31 mars 2021 et pour lesquels nous

avons établi une enveloppe de 30 millions d'euros. L'agence de l'eau financera 100 % des agriculteurs prenant part à chacun des projets », indique Alexandre Bacher, expert biodiversité à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC). À condition qu'un certain nombre de garde-fous soit respecté : « Dans notre cas, nous avons misé sur six critères importants à nos yeux. Par exemple, nous demandons aux agriculteurs a minima 15 % d'infrastructures agroécologiques sur la totalité de la surface agricole utile (SAU) car nous considérons qu'à partir de ce pourcentage la biodiversité peut s'épanouir. Nous demandons aussi une couverture des sols de 70 à 80 % minimum hors zones vulnérables ou encore une longueur minimum de 2-3 rotations sur la parcelle. C'est un minimum, plus les résultats sont bons, plus les points accordés augmentent », précise-t-il. Et d'ajouter : « les intercommunalités se sont bien manifestées, nous avons des projets dans la plupart des départements couvrant le



Une partie du plateau ardéchois est impliquée dans le PSE ALLtitude Agroécologique dans le cadre d'un dossier sélectionné par l'agence de l'eau Loire Bretagne.

bassin. C'était une demande très attendue des chambres d'agriculture ».

La juste reconnaissance à trouver

Si le principe est clair - valoriser des pratiques agricoles déjà vertueuses en essayant de les faire progresser - ces PSE suscitent encore beaucoup d'interrogations pour les agriculteurs dont ces pratiques agroécologiques sont ancrées depuis longtemps sur le territoire. C'est la préoccupation de Dominique Laffont, élu à la chambre d'agriculture de l'Ardèche, participant au projet PSE ALLtitude¹ Agroécologique, validé par l'agence de l'eau Loire Bretagne, couvrant trois têtes de bassins-versants : l'Ouest du département de l'Ardèche, la Haute-Loire et la Lozère. « Il ne faudrait pas que la reconnaissance soit plus importante là où il y a le plus de travail à faire. Chez nous, beaucoup a déjà été réalisé, cela fait de nombreuses années

qu'on a bien compris qu'il ne fallait pas qu'on change nos pratiques non intensives ! » témoigne l'éleveur ardéchois de vaches laitières. Sur ce territoire, la SAU est à 95 % composée essentiellement de milieux herbacés semi-naturels, jamais retournés ni semés. Les prairies naturelles de fauche constituent la principale ressource fourragère des exploitations locales, indispensable pour l'alimentation des troupeaux en période hivernale dans cette zone de montagne. On y trouve l'une des plus fortes concentrations de zones humides agricoles de France et un réseau local très dense de cours d'eau. « La marge de progression est plus ou moins importante selon les territoires ; quand on part de très haut, la reconnaissance risque d'être moindre. Il faudra trouver d'autres mécanismes pour rémunérer des exploitations qui sont déjà très performantes sur le volet agroenvironnemental », souligne Nicolas Beillon, animateur-accompagnateur de projets biodiversité, énergie et agroforesterie à la chambre d'agriculture de l'Ardèche. « On va se servir de ces nouveaux enjeux pour valoriser nos marques locales. D'autres produits de qualité vont sans doute voir le jour suite à ce PSE. Il ne faut pas oublier notre fonction première qui est celle de nourrir nos concitoyens, tient à souligner Dominique Laffont, je ne voudrais pas qu'on devienne simplement des jardiniers de l'espace. Ce serait vraiment regrettable ! Je reste persuadé que ces PSE sont une chance à saisir ». Seront-ils pour autant durables ? « Pour le moment rien n'est garanti. Espérons que la nouvelle Pac ne les remette pas en cause... » ■

Alison Pelotier

1. Ce projet est porté par le PNR des Monts d'Ardèche entouré de ses partenaires EPAGE Loire Lignon, EP Loire, comcom Montagne d'Ardèche, CEN RA et la chambre d'agriculture de l'Ardèche.

LE CADRE GÉNÉRAL DES PSE /

L'appel à initiatives PSE lancé par les agences de l'eau demande à l'agriculteur d'engager toutes ses parcelles agricoles. L'ensemble des agriculteurs bénéficiaires devront précisément être cités dans la convention de mandat à établir fin 2020 ou au 1^{er} trimestre 2021 au plus tard. Un agriculteur engagé en MAEC sur son exploitation ne peut pas bénéficier de PSE. Cela vaut pour les MAEC comme pour les aides à l'agriculture biologique, là encore à l'échelle de l'exploitation. S'il n'y a pas ou plus de MAEC en cours début 2021, les PSE peuvent être mis en place. Cependant, le but n'est pas de substituer les PSE aux MAEC. Les contrats seront établis sur 5 ans à partir de 2020 ou 2021 en fonction de la date de dépôt du dossier de projet territorial avec une clause de revoyure pouvant réduire la durée en fonction de la future Pac. En raison de la crise du Covid-19, les échéances pour établir et communiquer un listing d'agriculteurs ayant réussi à formaliser un programme d'actions PSE sur 5 ans seront adaptées. Cet appel à initiatives est une expérimentation en une fois. Les territoires qui ne se seront pas manifestés ne pourront pas le faire ensuite. Idem pour les agriculteurs qui ne se seront pas engagés une fois la convention de mandat signée. ■ AP

DÉMARCHE / En Isère, deux territoires ont été retenus par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) pour expérimenter les PSE : une collectivité, la Capi, et un syndicat de bassin, le Sirra. Près de 120 agriculteurs sont susceptibles d'en bénéficier.

Les PSE, c'est comme les MAEC sans les contraintes

Pour Johan Revol, les paiements pour services environnementaux (PSE), ça a « du sens ». Quand il en a entendu parler la première fois, le jeune exploitant de Maubec (Isère) a tout de suite dressé l'oreille. Installé en polyculture-élevage sur une exploitation de 385 hectares, il est déjà engagé dans une démarche de certification HVE (haute valeur environnementale) pour sa production de céréales. Ce n'est pas un hasard : il réfléchit depuis longtemps ses pratiques au regard de leur impact environnemental et s'est même posé la question de la conversion en bio. Voilà pourquoi lorsque la Capi, l'un des deux territoires isérois lauréats de l'appel à initiatives de l'agence de l'eau RMC, lui a proposé de participer à l'élaboration des indicateurs à retenir pour le programme d'actions des PSE, Johan Revol a tout de suite accepté. « Travailler avec la biodiversité, ça m'intéresse », indique-t-il. « J'ai envie d'avancer, de changer. Quand je sors avec le pulvé, ça me pose problème, parce que je vois mon sol vivant et que c'est lui qui nous nourrit. »

Marge de progression

Membre du groupe Isère Sols vivants,

l'agriculteur, qui compte sept captages prioritaires sur son exploitation, expérimente depuis des années techniques culturales simplifiées, couverts végétaux, allongement des rotations, associations de cultures et, bien sûr, réduction des phyto. Et il en voit chaque jour les bénéfices en termes d'agronomie. Ce qui le séduit dans les paiements pour services environnementaux, c'est la logique de rémunération au résultat. « Je vise la certification HVE pour obtenir une meilleure valorisation de ma production, explique-t-il. Or dans les PSE, comme dans la démarche HVE, ce qui compte, c'est surtout la marge de progression à l'échelle de l'exploitation entière. Je trouve ça très motivant. » C'est aussi l'avis de Sandra Riquet, responsable de l'équipe agronomie-environnement à la chambre d'agriculture de l'Isère : « C'est un dispositif expérimental qui s'apparente beaucoup aux mesures agro-environnementales. Mais avec les Maec, seules les parcelles sur lesquelles il existe un enjeu environnemental sont prises en compte. Là, les montants des PSE s'adressent à l'ensemble de l'exploitation. Ça peut donc être intéressant pour les agriculteurs, surtout si leurs pratiques évoluent. »

Pour bénéficier pleinement du dispositif, il ne suffit donc pas d'avoir des bonnes pratiques et de s'y tenir : il faut aussi progresser. « Nous visons un résultat en matière de qualité de l'eau, rappelle Laure Vallade, référente PSE à l'agence de l'eau RMC. Nous attendons des projets qu'ils aient un véritable impact à l'échelle d'un territoire. » Ceux de la Capi et du syndicat isérois des rivières Rhône aval (Sirra) vont dans ce sens. Il s'agit de faire des PSE un « levier prometteur pour accompagner les agriculteurs dans le changement de leurs pratiques culturales ou de leur système d'exploitation » afin d'améliorer la qualité de l'eau et reconquérir la biodiversité.

En phase avec les pratiques

Sur le territoire de la Capi, sept secteurs dotés de captages prioritaires ou stratégiques sont concernés ; 147 communes dans la vaste zone du Sirra, partagée entre l'Isère et la Drôme. Dans un souci d'efficacité, les deux structures lauréates se sont associées à des partenaires locaux. Elles s'appuient depuis plusieurs mois sur les compétences et les réseaux de la chambre d'agricul-

ture de l'Isère, de l'Adabio, des associations environnementalistes, de la fédération des chasseurs de l'Isère et des opérateurs économiques (Oxyane, Maison François Cholat, établissements Bernard, Danone...) pour peaufiner les indicateurs et mettre en œuvre les PSE sur le terrain. « C'est un bon dispositif qui vient suppléer les Maec, sans leurs contraintes, estime John Guillaume, chargé de mission agro-environnement aux établissements Bernard. Les indicateurs sont imposés par l'agence de l'eau, mais nous avons la possibilité de les assouplir en argumentant. L'objectif, c'est qu'ils soient cohérents avec le territoire et en phase avec les pratiques des agriculteurs. » Ces derniers se disent prêts à jouer le jeu... si ça en vaut la peine. « Nous avons déjà réduit la fertilisation azotée dans le cadre des MAEC, mais ça s'est mal terminé : on a mis trois ans pour les toucher, se souvient Laurent Thomas, exploitant céréalier à Diémoz. Nous sommes sur un captage et on nous demande de ne pas trop mettre d'azote. Le problème, c'est qu'on n'a plus assez de protéines sur les blés. Avec les PSE, on pourrait baisser les IFT et ça pourrait compenser... ».



Exploitant en polyculture-élevage à Maubec (Isère), Johan Revol projette de s'engager dans le dispositif PSE en intégrant du désherbage mécanique et en plantant des haies.

Installé en grandes cultures à Estrablin, Jean-Paul Massardier, lui, cherche un dispositif susceptible de prendre le relais de ses MAEC qui s'achèvent fin 2020. Son exploitation est en zone sensible, près d'un captage et au bord d'une rivière. Il est intéressé par les PSE, « mais il faut voir ce qu'ils proposent en échange. Ça permettrait aussi de revaloriser notre image ». ■

Marianne Boitève

1. Indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires.

pour les agriculteurs



Les contrats PSE financés par les agences de l'eau seront établis sur 5 ans à partir de 2020 ou 2021 en fonction de la date de dépôt du dossier de projet territorial avec une clause de revoyure pouvant réduire la durée en fonction de la future Pac.

FINANCEMENT / 1 Mrd € de PSE pour déminer les conflits sur l'eau



© Le Littoral

Frédérique Tuffnell, rapporteuse.

Alors qu'une nouvelle sécheresse se profile pour cet été, dans un rapport, des députés avancent 25 recommandations pour remédier aux multiples conflits d'usage sur l'eau. Parmi elles, la création d'un fonds d'un milliard d'euros pour les PSE. Mesure phare du rapport, la « mission d'information sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau » propose de rémunérer les agriculteurs vertueux qui limitent leur consommation d'eau, adaptent leurs pratiques, en leur dédiant un fonds de paiements pour services environnementaux (FPSE). Ce fonds, qui a reçu le 5 juin un vote favorable en commission du développement durable, serait doté d'un budget de 1 Mrd € sur 2021-2025. « Les paiements pour services environnementaux ne sont pas assez déployés », a considéré la rapporteuse Frédérique Tuffnell (LREM, Charente-Maritime), lors d'une visioconférence de présentation. Il s'agit de « renforcer les fonds » dont disposent les agences de l'eau pour « rémunérer (les agriculteurs) qui s'engagent dans la résilience des territoires, l'implantation massive de haies, l'agroforesterie, l'agroécologie », des pratiques permettant de conserver l'humidité dans le sol et adapter les cultures. Afin de réduire la vulnérabilité des productions, le rapport préconise aussi de sélectionner des espèces moins gourmandes en eau ou plus résistantes à la sécheresse. « L'agriculture irriguée ne représente qu'une faible part du total des prélèvements » mais elle « représente une petite moitié de la consommation nette annuelle et les trois quarts de la consommation estivale » et se retrouve « très souvent au cœur des conflits », souligne le rapport. Le rapport propose de déployer « les solutions fondées sur la nature », comme la restauration des zones humides.

Réduire l'irrigation

Vu « l'urgence » de faire face aux problèmes de ressource en eau, les députés prônent « la construction d'un compromis global autour de solutions collectivement partagées, adaptées à chaque territoire et associant citoyens et acteurs de l'eau ». Il s'agit notamment que les PTGE (projets de territoire) ou les PGRE (plan de gestion de la ressource) soient mis en place « partout où des tensions sur la ressource en eau émergent », en les intégrant au Sage (schéma d'aménagement et de gestion) pour leur donner une portée réglementaire. Autres sujets que la députée souhaite voir aborder dans les PTGE, « l'évolution des pratiques agricoles vers le bio, ou la sortie complète des pesticides, l'agroécologie ». ■

INTERVIEW / Encore méconnus d'une partie de la profession agricole, les paiements pour services environnementaux (PSE) se concrétisent dans certains territoires.

Qu'apporteront-ils aux agriculteurs ? S'il est encore un peu trop tôt pour le dire, Jean-Pierre Royannez, président de la commission agronomie-environnement à la chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes se positionne sur le sujet.

“ Grâce aux PSE, notre travail sera reconnu et justifié ”



Jean-Pierre Royannez.

Comment avez-vous accueilli l'appel à initiatives des agences de l'eau concernant les paiements pour services environnementaux (PSE) rendus par les agriculteurs ?

Jean-Pierre Royannez : « C'est une démarche positive, une bonne initiative. L'agence de l'eau, par anticipation, a décidé de se saisir de la question et c'est très bien. Le seul inconvénient, c'est que les porteurs de projets et leurs partenaires ont eu peu de temps pour déposer et structurer leur dossier. Il a fallu s'appuyer sur les collectivités, définir des actions, les construire ensemble... J'aurais souhaité que les chambres aient plus de temps pour y travailler. Malgré cette contrainte, quelques territoires moteurs se sont saisis de la question. L'agriculture rend énormément de services à l'environnement et ils ne sont pas souvent rémunérés. La question que les agriculteurs se posent aujourd'hui repose sur l'application concrète de ces PSE. Ont-ils vocation à être renouvelés ? À être financés dans le cadre de la future Pac ? Pour l'heure, nous n'avons pas encore de réponse. »

Quel est justement à votre sens l'intérêt pour un agriculteur de s'engager dans un projet PSE ?

J-P. R. : « L'intérêt est simple. Il s'agit de rémunérer un agriculteur pour les services qu'il rend à l'environnement. C'est certain, tout le monde ne pourra pas y aller car il faut répondre à un cahier des charges spécifique.

Il faut néanmoins faire attention à ne pas reproduire le même schéma que les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), très contraignantes au niveau réglementaire, qui peuvent pénaliser les rendements, augmenter les coûts et causer parfois même du travail à perte pour l'agriculteur, obligé de repousser la pousse de l'herbe, diminuer les intrants, par exemple... Il ne faudrait pas que les PSE amènent trop de contraintes. Il s'agit simplement de prendre en compte et d'exposer au grand jour les pratiques positives qui existent déjà et de les faire évoluer dans la limite du possible et du raisonnable. »

Il y a des réflexions dans le cadre du verdissement de la politique agricole commune (Pac) de proposer d'éventuels PSE à l'échelle européenne. Est-ce un projet viable selon vous ?

J-P. R. : « Aujourd'hui, ce sont des réflexions fondées mais on n'a pas suffisamment d'informations pour en tirer la moindre conclusion. Il y a plein de pistes, de propositions lancées par la commission de l'agriculture du Parlement européen mais rien n'est encore figé dans le marbre. Une fois que les budgets de la future Pac auront été votés, que la division de son 1^{er} et 2^e pilier aura, elle aussi, été fixée, nous y verrons, je l'espère, plus clair. Est-ce que des PSE européens participeront au verdissement de la Pac ? Nous y sommes favorables. Est-ce qu'ils s'appelle-

ront différemment ? Entreront-ils dans un dispositif géré par l'Etat ou bien par chaque région ? Nous ne le savons pas à ce stade. Tout cela est en train de se construire à Bruxelles. Grâce à l'appel à initiatives des agences de l'eau nous sommes déjà dans le concret. Nous verrons au fil des cinq ans ce que cela donnera mais, au moins, nous aurons du recul à l'échelle de notre pays si les PSE devaient être généralisés dans le cadre de la future Pac. »

Quelle nouvelle image de l'agriculture ces paiements pour services environnementaux rendus par les agriculteurs permettraient-ils de véhiculer au consommateur ?

J-P. R. : « La médiatisation des PSE va sans doute aider les agriculteurs à mieux faire connaître les pratiques vertueuses et bienfaites qu'ils mettent en place et qui existent déjà depuis de nombreuses années dans certains territoires. Nous agriculteurs, nous connaissons notre métier et nous savons ce que nous faisons de bien dans nos exploitations mais la société a encore un doute sur nos pratiques. Certains consommateurs sont plutôt convaincus du contraire. Grâce aux PSE, notre travail sera reconnu et justifié, ce qui nous donnera plus de crédibilité aussi aux yeux du consommateur. » ■

Propos recueillis par Alison Pelotier